

Animation du Portail « Droit et Gouvernance »  
BULLETIN PUBLICATION  
1<sup>er</sup>-29 février 2012



**Association pour la promotion du droit international\***

Centre de droit international  
15 quai Claude Bernard  
69007 LYON  
Tel : 04 78 78 73 52  
Fax : 04 26 31 85 24  
[apdi.lyon@gmail.com](mailto:apdi.lyon@gmail.com)

---

\* Bulletin rédigé par Gérard Aivo, docteur au Centre de droit international de l'Université Lyon 3

## SOMMAIRE

### **I) Les rapports et déclarations publiés en matière environnementale**

- A- La Cour des comptes critique la gestion du Grenelle de l'environnement
- B- Engagement volontaire pour le recyclage du papier de bureau
- C- La déclaration de Paris sur la protection de l'environnement marin
- D- Communiqué de presse sur les déchets médicaux coupants et piquants

### **II) Les nouvelles parutions de revues et bulletins en droit de l'environnement**

- A- Une nouvelle revue consacrée à l'environnement
- B- Le nouveau numéro de la revue du Commissariat général au développement durable
- C- Le nouveau numéro (n°25) de la lettre d'information du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement
- D- Le film d'entreprise éco-responsable au festival de Deauville

## **I) Les rapports et déclarations publiés en matière environnementale**

### **A- La Cour des comptes critique la gestion du Grenelle de l'environnement**

La Cour des comptes a publié son rapport le 18 janvier 2012 relatif au bilan du Grenelle de l'environnement. Ce rapport met en exergue les lacunes de ce bilan. D'une part, la Cour constate que l'Etat n'a pas engagé les dépenses nécessaires à la mise en œuvre du Grenelle. En effet, sur la période 2009-2011, l'Etat avait prévu d'y investir 4,5 milliards, mais seulement 3,5 milliards l'ont été effectivement. D'autre part, selon la Cour, le volet fiscal de la gestion du Grenelle n'a pas été satisfaisant. La fiscalité n'a pas été équilibrée contrairement à ce qu'avait prévu le gouvernement. La fiscalité n'a finalement représenté que 2,5 milliards pour la collectivité. Ce qui est loin des frais investis par l'Etat. C'est le mécanisme « bonus-malus » qui n'a pas tenu ses promesses : Il y a plus de bonus versés par l'Etat que de malus récoltés. Ce mécanisme a créé un déséquilibre de plus de 1,5 milliards, même si cela a permis la diminution des émissions moyennes de gaz carbonique des véhicules. La Cour affirme aussi que dans d'autres domaines tels que l'agriculture, les objectifs ne pourront pas être atteints. Pour plus de détails, voir la synthèse du rapport sur : [http://www.ccomptes.fr/fr/CC/documents/Syntheses/Synthese\\_grenelle\\_environnement.pdf](http://www.ccomptes.fr/fr/CC/documents/Syntheses/Synthese_grenelle_environnement.pdf)

### **B- Engagement volontaire pour le recyclage du papier de bureau**

Le recyclage du papier de bureau est devenu aujourd'hui un enjeu économique et écologique majeur. Pour améliorer la collecte des papiers de bureau, la Ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, Mme Nathalie Kosciusko Morizet et les principaux acteurs de la collecte du recyclage de papier de bureau ont signé le 6 février 2012 une Convention d'engagement volontaire visant à réduire le coût économique des papiers mais aussi de réduire leur impact écologique. En effet, ces papiers recyclés peuvent être réutilisés et leur production consomme, à quantité égale, trois fois moins d'énergie et d'eau que celle de papier non recyclé. Cette convention a pour objectif de créer une véritable filière française de recyclage des papiers de bureau, capable de collecter plus de 200 000 tonnes de papiers d'ici 2015. Pour veiller à la mise en œuvre efficace de la Convention, un Comité de suivi sera mis en place trois mois après sa signature par les parties. La Convention est publiée sur le site du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement : [http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2012-02-06\\_Convention\\_papiers\\_bureaux.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2012-02-06_Convention_papiers_bureaux.pdf)

### C- La déclaration de Paris sur la protection de l'environnement marin

Le 10 février 2012, les Chefs de délégations de 22 Parties contractantes à la Convention de Barcelone sur la protection du milieu marin et du littoral de la méditerranée et à ses protocoles, se sont réunies à Paris pour réfléchir sur la préservation des mers. A l'issue de cette rencontre, les participants ont pris un certain nombre d'engagements à travers une déclaration solennelle : 1) Prendre toutes les mesures nécessaires pour faire de la Méditerranée une mer propre, saine, productive, à la biodiversité et aux écosystèmes préservés. 2) Renforcer la gestion intégrée des zones côtières méditerranéennes. 3) Traiter les grands sujets de l'environnement marin et côtier et apporter une contribution méditerranéenne à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012. 4) Mettre en place les conditions d'une gouvernance institutionnelle transparente, efficace et renforcée du PAM (Plan d'Action pour la Méditerranée). Voir la déclaration sur le site Ministère français des affaires étrangères :

[http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/PARIS\\_DECLARATION\\_FINAL\\_FRE\\_cleo4998a.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/PARIS_DECLARATION_FINAL_FRE_cleo4998a.pdf)

### D- Communiqué de presse sur les déchets médicaux coupants et piquants

Le Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement a émis un communiqué de presse relatif aux déchets médicaux coupants et piquants. Selon le ministère, il y a près 1,4 million de personnes qui utilisent pour se soigner, des seringues, des lancettes, des guides de cathéters etc, puis les jettent après usage dans les ordures ménagères faute de points de collecte spécifiques. Ainsi, environ 360 tonnes de déchets médicaux sont produits par ans avec des risques sanitaires tels que coupures, transmission de germes, piqûres, etc. A cet effet, un Arrêté a été pris le 8 février 2012. Il définit le cahier des charges de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) pour la gestion des déchets d'activités de soin à risque infectieux perforants produits par les patients en autotraitement. Selon le communiqué de presse, le cahier des charges « va permettre l'agrément d'un éco-organisme au cours du premier trimestre 2012, et le déploiement rapide d'un dispositif de collecte sur l'ensemble du territoire ».

[http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/CP\\_NKM\\_Dasri.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/CP_NKM_Dasri.pdf)

## II- Les nouvelles parutions de revues et bulletins en droit de l'environnement

### A- Une nouvelle revue consacrée à l'environnement

La revue « *Vraiment durable* » vient d'être mise en place par l'ONG Comité 21 et Victoire Edition. C'est une revue interdisciplinaire consacrée à l'étude de la question

du développement durable. Le premier numéro vient de paraître ce mois de janvier 2012 et est intitulé « *Penser le développement durable* ». Cette nouvelle revue témoigne de l'importance et de l'attractivité des questions environnementales, notamment le développement durable. Voir cette nouvelle revue sur :

[http://www.amazon.fr/gp/product/images/2351131290/ref=dp\\_image\\_o?ie=UTF8&n=301061&s=books](http://www.amazon.fr/gp/product/images/2351131290/ref=dp_image_o?ie=UTF8&n=301061&s=books)

#### B- Le nouveau numéro de la revue du Commissariat général au développement durable

Le nouveau numéro (288) de la Revue du Commissariat général au développement durable est paru en janvier 2012. Ce numéro est consacré à « *L'immatriculation de voitures particulières neuves en janvier 2012* ». Selon la Revue, le nombre d'immatriculation de voitures particulières neuves a baissé de 18,3 % par rapport au mois précédent : soit 155 775 contre 184 600. Ainsi, les émissions kilométriques conventionnelles de CO<sub>2</sub> des voitures particulières neuves sont en moyenne de 126,3 g/km en janvier 2012, soit un recul de 1,5 g par rapport au mois précédent. Ce constat est étayé par des tableaux statistiques mettant en exergue les courbes de l'évolution des immatriculations des mois de décembre 2011 et de janvier 2012. La revue est disponible sur :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/CS288.pdf>

#### C- Le nouveau numéro (n°25) de la Lettre d'information du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

Le dernier numéro (n°25) de la lettre d'information du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement : *Planète Grenelle La Lettre*, est parue le 17 février 2012. Ce numéro porte sur « *La stratégie nationale sur la biodiversité 2011-2020* ». Selon la lettre d'information, la stratégie nationale pour la biodiversité consiste à rétablir la continuité écologique, restaurer les écosystèmes et les habitats naturels ; lutter contre les espèces exotiques envahissantes terrestres et marines ; aider à la conservation et à l'utilisation durable des espèces végétales ; et enfin, développer les éco-technologies. A cet effet, le gouvernement a lancé un appel à projet le 18 juillet 2011 et retenu 62 projets qui seront financés à hauteur de 10 millions d'euros. Ces 62 projets sélectionnés dans cette première vague, couvrent l'ensemble du territoire français, y compris donc l'Outre-mer.

Ce numéro aborde également d'autres questions telles que le recyclage et les intempéries, etc. Voir La Lettre d'information sur :

<http://www.planete-grenelle.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique32>

#### D- Le film d'entreprise éco-responsable au festival de Deauville

Le théâtre du Casino de Deauville accueillera les 11 et 12 avril 2012 le premier festival international du film corporate pour l'écologie et le développement durable. Ce

festival est lancé par l'association « Un écran pour la planète ». Les entreprises, les institutions, les ONG, peuvent inscrire leurs productions en ligne jusqu'au 15 février. Il est prévu que le jury du festival « Deauville Green Awards » jugera les œuvres présentées à l'aune de cinq critères : la réalisation, l'image, le son, la pertinence de l'information et l'efficacité du message. A cette occasion, des astéris (étoile de mer) d'or et d'argent seront décernés dans vingt-deux catégories allant des énergies renouvelables aux questions sociétales. Pour plus d'informations à ce sujet, voir le site de la revue Environnement-Magazine : <http://www.environnement-magazine.fr/presse/environnement/actualites/2746/communication> /le-film-corporate-eco-responsable-sur-les-planches-de-deauville